

CHARTRE DU LICENCIÉ AGVA

1. J'arrive à l'heure au cours.
2. Je me déchausse -ou je change de chaussures- avant de pénétrer dans la salle de sport, selon le site.
3. Je respecte le matériel en le rangeant correctement après utilisation, sans jamais l'emprunter pour un usage personnel.
4. Je me munis d'une serviette (afin de protéger le tapis) et d'une bouteille d'eau ; il est fortement recommandé de boire pendant tout effort physique.
5. Je suis convivial(e) avec l'animateur(trice) et les autres adhérent(e)s.
6. Je me munis systématiquement de ma carte d'adhérent(e) et je la présente spontanément lors des contrôles.
7. J'évite de perturber les cours par mes bavardages : un minimum de concentration est nécessaire afin d'exécuter correctement les exercices
8. Je fais uniquement les exercices proposés par l'animateur(trice), dans la limite de mes possibilités.
9. J'assiste à l'Assemblée Générale afin de connaître le fonctionnement de l'Association.
10. Je respecte le travail des dirigeants bénévoles.
11. Je suis un membre de l'Association et non un simple consommateur.

Tout manquement au respect de cette charte entrainera l'exclusion de l'adhérent(e) sans possibilité de remboursement de la cotisation

